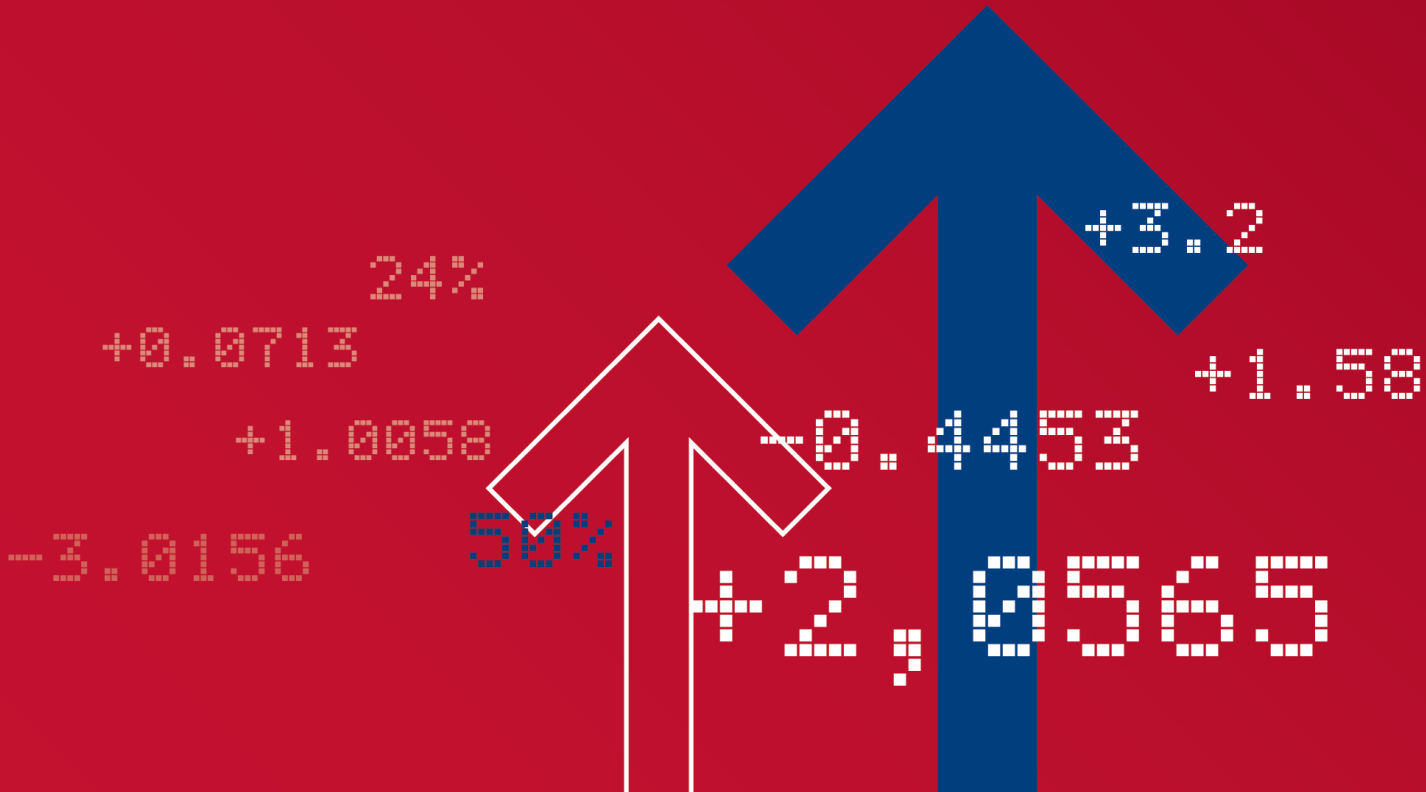


# SIMULATEUR DE NÉGOCIATION D'OPTIONS GUIDE PRATIQUE



# Ordres

## Négociation

### Ordre au marché

Un ordre au marché sera exécuté au prix disponible dans le marché.

### Ordre à cours limité

Ordre d'achat ou de vente au prix stipulé ou à un meilleur prix.

### Ordre à cours limité sur stratégie d'options

Un ordre comprenant plusieurs pattes peut être exécuté à un cours limite, exprimé en « prix net ». Les prix des stratégies à plusieurs pattes comprenant une patte en actions doivent être exprimés par action.

#### Par exemple :

1. Achat de 100 actions à 81,00 \$
2. Vente d'une option à 1,00 \$
3. Prix net: débit de 80 \$
4. En soumettant l'ordre sur stratégie avec un débit de 80,00 \$, le coût total est de 8 000,00 \$.

|  |                                |                           |                                   |                               |                            |                                 |
|--|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>TD</b> TSX<br>TORONTO-DOMINION BANK | <b>80,60</b><br>COURS ACHETEUR | <b>-0,92</b><br>-1,13 %   | <b>80,60</b><br>COURS VENDEUR     | <b>80,61</b><br>COURS VENDEUR | <b>1 385 583</b><br>VOLUME | <b>14:59:00</b><br>HEURE        |
|  | Achat                          | Qté 100                   |                                   |                               |                            |                                 |
| <b>TD120922C82.00</b> MX               | <b>0,35</b><br>COURS ACHETEUR  | <b>-0,70</b><br>-66,67 %  | <b>0,38</b><br>COURS ACHETEUR     | <b>0,46</b><br>COURS VENDEUR  | <b>490</b><br>VOLUME       | <b>2012-09-22</b><br>EXPIRATION |
|  | sept. 12                       | 82,0                      | Option d'achat                    | Vente pour ou                 | Qté 1                      |                                 |
|  | Prix                           | Limite                    | Durée                             |                               |                            |                                 |
|  | Ordre à cours                  | 80,000                    | Ordre d'un jo                     |                               |                            |                                 |
| <b>Coûts estimés:</b>                  | Commission: 9,95 \$            | Valeur ordre: 8 000,00 \$ | Valeur totale: <b>8 009,95 \$</b> |                               | <b>→ APERÇU</b>            |                                 |

### Ordre stop

Vous pouvez entrer un ordre stop sur des actions. Les ordres stop sont déclenchés quand le prix stop est atteint. Les ordres stop se comportent comme suit :

- Vente : L'ordre sera activé quand le dernier prix de l'action est égal au ou en deça du prix stop. L'ordre sera exécuté au cours acheteur.
- Achat : L'ordre sera activé quand le dernier prix de l'action est égal ou supérieur au prix stop. L'ordre sera exécuté au cours vendeur.

## Ordre stop à cours limité

Vous pouvez entrer des ordres stop à cours limité sur des actions. Quand le cours de l'action atteint le prix stop, l'ordre sera exécuté au cours limite. Les ordres stop à cours limité se comportent comme suit :

- Vente : L'ordre sera activé quand le dernier prix de l'action est égal au ou en deça du prix stop. L'ordre sera ensuite exécuté au prix limite spécifié comme tout ordre à cours limité.
- Achat : L'ordre sera activé quand le dernier prix de l'action est égal ou supérieur au prix stop. L'ordre sera ensuite exécuté au prix limite spécifié comme tout ordre à cours limité.

## Ordre d'un jour

- Si les marchés sont ouverts lorsque vous placez un ordre, l'ordre sera disséminé immédiatement.
- Si les marchés sont fermés, l'ordre sera conservé jusqu'au prochain jour de négociation.
- Les ordres d'un jour expirent à la clôture de la négociation.

## Ordre valable jusqu'à révocation

Si l'ordre n'est pas exécuté dans les 45 jours, il sera annulé.

## Commissions

Des frais de commission fixes seront facturés pour chaque opération (incluant les stratégies à plusieurs pattes). Ces frais seront affichés dans les détails de l'ordre lorsque un ordre est placé. Si un ordre est rempli plusieurs fois sur différentes journées, un seul frais s'applique.

## Règles sur les ordres spéciaux

### Vente à découvert d'actions :

- Le détenteur d'une position acheteur ne peut pas vendre des actions à découvert (c'est-à-dire qu'on ne peut détenir à la fois une position acheteur et une position vendeur sur le même titre).
- Le détenteur d'une position acheteur ne peut pas la transformer en position vendeur en une seule opération.

### Ordre à plusieurs pattes :

- Les stratégies à plusieurs pattes doivent être fermées en seule opération (comme une stratégie) avant l'expiration.
- Les stratégies d'options ne peuvent être modifiées ou vendues à découvert. Seuls l'achat et la vente sont les actions possibles pour les stratégies d'options autorisées.

### Général :

- Une position ne peut pas être composée de plusieurs ordres ouverts.
- Les options ne peuvent pas être exercées ou assignées avant la date d'expiration.

# Échéance

Quand une position sur options vient à échéance, le système entreprend différentes actions automatiquement. À la clôture de la négociation, un processus vérifie la date d'expiration sur chaque position sur options et prend des mesures sur les positions échues. Cette section décrit le processus.

## Règlement physique

### Opération régulière

#### Position acheteur sur options

Quand une position acheteur sur options vient à échéance, deux scénarios sont possibles :

##### *En jeu*

Une position acheteur dont les options sont en jeu est exercée.

Dans le cas d'une option d'achat, une position acheteur sur le sous-jacent est acquise. Si une position vendeur sur le sous-jacent est déjà détenue, elle sera soustraite de la position acheteur qui doit être acquise. Le résultat est une seule position (acheteur ou vendeur) pour une quantité égal au produit de la soustraction.

Dans le cas d'une option de vente, une position vendeur sur le sous-jacent est acquise. Si une position acheteur sur le sous-jacent est déjà détenue, elle sera soustraite de la position vendeur qui doit être acquise. Le résultat est une seule position (acheteur ou vendeur) pour une quantité égal au produit de la soustraction.

##### *Hors jeu*

Une position acheteur dont les options sont hors jeu vient à échéance sans valeur. Les positions sont retirées et aucune autre position n'est affectée ou créée.

#### Position vendeur sur options

Quand une position vendeur sur options vient à échéance, deux scénarios sont possibles :

##### *Hors jeu*

Une position vendeur dont les options sont hors jeu vient à échéance sans valeur. Les positions sont retirées et aucune autre position n'est affectée ou créée.

##### *En jeu*

Une position vendeur dont les options sont en jeu est assignée.

Dans le cas d'une option d'achat, une position vendeur sur le sous-jacent est acquise. Si une position acheteur sur le sous-jacent est déjà détenue, elle sera soustraite de la position vendeur qui doit être acquise. Le résultat est une seule position (acheteur ou vendeur) pour une quantité égal au produit de la soustraction.

Dans le cas d'une option de vente, une position acheteur sur le sous-jacent est acquise. Si une position vendeur sur le sous-jacent est déjà détenue, elle sera soustraite de la position acheteur qui doit être acquise. Le résultat est une seule position (acheteur ou vendeur) pour une quantité égal au produit de la soustraction.

## Stratégies à plusieurs pattes

À l'expiration, chaque patte d'une stratégie à plusieurs pattes est traitée individuellement. Dans plusieurs cas, il n'en restera qu'une position sur le sous-jacent où chaque patte d'option expirée viendra compenser le coût de la position sur le sous-jacent. Tel que décrit plus haut, une option assignée ou exercée viendra compenser les positions existantes sur le sous-jacent. S'il n'y a aucune position sur le sous-jacent, une nouvelle position est créée pour refléter l'assignation (ou l'exercice).

# Règlement en espèces

À l'échéance, les contrats réglés en espèces se verront débités ou crédités de la différence entre le prix de levée et le prix au comptant (ou niveau officiel de l'indice).

- Pour les options SXO, le simulateur prend le niveau d'ouverture officiel de l'indice S&P/TSX 60 au jour d'échéance.
- Pour les options USX, le simulateur prend le taux de change fixé par la Banque du Canada à midi au jour d'échéance.

## Ratios de marge

### Actions (TSX et TSXV\*)

#### Position acheteur

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Si prix de l'action => 2,00 \$, alors 50 % * valeur de l'action |
|----------------|---|

#### Position vendeur

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Si prix de l'action => 2,00 \$, alors 50 % * valeur de l'action |
|----------------|---|

\* Les actions de la Bourse de croissance TSX sont admissibles au système pour fins de marge. Les marges réduites ne sont pas permises. Les titres à moins de 2,00 \$ ne sont pas admissibles pour fins de marge.

### Options

#### Achat d'option d'achat ou de vente

|                |  |
|----------------|--|
| Marge initiale | Le coût de l'option est soustrait de l'encaisse. |
|----------------|--|

#### Vente d'option d'achat

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Prix de l'option d'achat + Maximum (((30 % * Prix du sous-jacent) – Valeur hors jeu), 10 % * Prix du sous-jacent) |
|----------------|---|

#### Vente d'option de vente

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Prix de l'option de vente + Maximum (((30% * Prix du sous-jacent) – Valeur hors jeu), 10 % * Prix de levée) |
|----------------|---|

#### Vente d'options d'achat couvertes

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Exigence de marge initiale sur l'action + Valeur en jeu |
|----------------|---|

#### Écart sur options d'achat

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Maximum ((Prix de levée de l'option d'achat achetée – Prix de levée de l'option d'achat vendue), 0) |
|----------------|---|

#### Écart sur options de vente

|                |   |
|----------------|---|
| Marge initiale | Maximum ((Prix de levée de l'option de vente vendue – Prix de levée de l'option de vente achetée), 0) |
|----------------|---|

# Appel de marge

Une notification relative aux appels de marge sera envoyée aux équipes lorsque leur portefeuille aura un pouvoir d'achat négatif. Le pouvoir d'achat sur votre portefeuille sera automatiquement calculé et affiché en-dessous de la valeur de marché de votre portefeuille

Le pouvoir d'achat initial équivaut à la valeur initiale de votre portefeuille, soit 100 000 \$. Une fois que vous aurez commencé à effectuer des transactions, votre pouvoir d'achat sera ajusté en conséquence.

Par exemple, votre pouvoir d'achat pourra baisser et devenir négatif, si vos options sont exercées et que votre portefeuille ne dispose pas du montant d'argent requis.

Votre pouvoir d'achat augmente et diminue également selon la fluctuation de la valeur des actions dans votre portefeuille. C'est-à-dire que des gains latents augmenteront le niveau de votre pouvoir d'achat et que des pertes éventuelles le baisseront.

Alors, afin de ne pas avoir un pouvoir d'achat négatif, il faudra tout simplement fermer certaines de vos positions.

Veillez toujours prendre en considération votre pouvoir d'achat actuel avant de réaliser toutes nouvelles stratégies afin de gérer efficacement le risque associé à votre portefeuille.

#### COORDONNÉES DE LA BOURSE DE MONTRÉAL :

##### Bourse de Montréal

Tour de la Bourse  
C.P. 61 – 800, square Victoria  
Montréal, Québec H4Z 1A9  
Canada

T 1 866 871-7878

[info@m-x.ca](mailto:info@m-x.ca)



Le présent document est fourni à titre d'information générale seulement. Les informations contenues dans le présent document, incluant les données financières et économiques, les cotes boursières ainsi que toutes analyses et interprétations de celles-ci, sont fournies à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétées dans toute juridiction comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou la vente d'instruments dérivés ou de titres sous-jacents ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, financier ou fiscal. Bourse de Montréal Inc. recommande que vous consultiez vos propres experts en fonction de vos besoins. Toute mention au présent document des caractéristiques, règles et obligations concernant un produit est faite sous réserve des Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. Bien que ce document ait été conçu avec soin, Bourse de Montréal Inc. se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions et se réserve le droit de modifier ou réviser, à tout moment et sans avis préalable, le contenu de ce document.

Bourse de Montréal Inc., ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires ne seront aucunement responsables des dommages, pertes ou frais encourus à la suite de l'utilisation de l'information apparaissant dans le présent document.

Bourse de Montréal et le logo Bourse de Montréal sont des marques de commerce enregistrées de Bourse de Montréal Inc.  
Imprimé au Canada